

La moyenne, pour être représentative, doit :

- porter sur des situations variées qui évaluent des compétences et des capacités différentes du programme ;
- prendre en compte dans la mesure du possible au minimum trois situations d'évaluations sommatives.

Chimie-Biologie et physiopathologie humaines (C-BPH)

L'évaluation de cet enseignement de spécialité, où chaque discipline évalue indépendamment les acquis des élèves, invite les professeurs à se concerter pour poser la moyenne à chacune des périodes d'évaluation. La note portée pour l'enseignement de C-BPH doit prendre en compte les coefficients respectifs de chacune des deux disciplines conformément à la pondération suivante : Chimie, coefficient 3 et Biologie et physiopathologie humaines, coefficient 13.

La formation en biologie et physiopathologie humaines repose sur une approche technologique alliant une démarche expérimentale et une analyse du fonctionnement physiologique et pathologique de l'individu. La formation en chimie repose aussi sur une approche technologique où le volet expérimental joue un rôle essentiel.

L'évaluation est conduite sans induire une pression excessive. Il faut donc distinguer les évaluations qui accompagnent les apprentissages de celles qui mesurent ce que les élèves ont acquis à la fin d'un cycle d'apprentissage.

En cours d'apprentissage, les évaluations formatives ont vocation à permettre à l'élève d'identifier à tout moment son propre niveau de maîtrise dans l'acquisition des compétences et capacités définies dans le programme et au professeur de mettre en place des stratégies d'accompagnement adaptées. Ces évaluations témoignent de la qualité, de l'investissement et de la régularité du travail des élèves. Les activités technologiques, qui sont des temps forts de la formation, permettent d'acquérir des savoirs et de développer des compétences disciplinaires et transversales. Elles peuvent également permettre de vérifier l'acquisition de compétences : mobilisation de connaissances, analyse et interprétation d'expériences, argumentation, réalisation de synthèses, maîtrise de la langue... De même, dans le champ particulier de la chimie, le professeur peut accorder une attention particulière à l'évaluation des activités expérimentales support de la formation (l'approche par compétences est un élément facilitateur de cette évaluation).

En fin d'apprentissage, des évaluations sommatives, chiffrées, traduisent le niveau de compétences atteint.

Les évaluations se fondent sur des productions variées des élèves : productions orales ou écrites, productions individuelles ou collectives. Cet ensemble d'évaluations constitue des indicateurs exploitables pour définir le niveau atteint en fin de période d'évaluation par un élève, dès lors qu'il peut être associé à des appréciations explicites.

Une complexification progressive des devoirs écrits est attendue pour tendre vers une valeur certificative. Il est possible de s'inspirer, pour construire les situations d'évaluation, du sujet « 0 » et du sujet initialement prévu pour l'épreuve de la session 2021 du baccalauréat, mis à la disposition des enseignants, afin de bien identifier les objectifs visés dans le cadre d'évaluation certificative de la session 2021 du baccalauréat.

La partie « Système immunitaire et défense de l'organisme » devra également faire l'objet d'évaluations sommatives.

La mise en place de devoirs communs (chimie et BPH, classe de terminale ST2S) est recommandée : ils permettent aux enseignants de travailler ensemble, de définir des objectifs communs et des exigences harmonisées. Ils amènent les élèves à gérer leur travail sur une plage horaire longue, les aident à réviser un ensemble plus large de notions et méthodes étudiées.

Les notes éventuellement attribuées aux évaluations formatives n'ont pas le même statut que celles posées lors d'évaluations sommatives. Ces dernières doivent par conséquent représenter un poids plus important dans le calcul de la moyenne trimestrielle ou semestrielle.

Cette moyenne doit pour être représentative :

- prendre en compte plusieurs situations d'évaluation et ne peut donc pas être posée à partir d'au moins trois notes ;
- porter sur des situations qui évaluent des compétences différentes du programme.

La stratégie d'attribution des notes finales doit faire consensus au sein de l'équipe pédagogique en charge de l'enseignement de spécialité C-BPH.